

**SUBVENTION A LA PLANTATION D'UNE HAIE VIVE,
D'UN TAILLIS LINEAIRE, D'UN VERGER ET
D'ALIGNEMENT D'ARBRES, AINSI QUE
L'ENTRETIEN DES ARBRES TETARDS**

**MONTANT DES AIDES OCTROYEES
(X 1,5 si réalisé par une entreprise,
max 80% du total des factures)**

PLANTATION		
HAIE VIVE	MONO-RANG	5€ / METRE
	2 RANGS	7€ / METRE
	3 RANGS ET +	9€ / METRE
TAILLIS LINEAIRE	MONO-RANG	1,50€ / METRE
	2 RANGS	3€ / METRE
	3 RANGS ET +	4€ / METRE
VERGERS	VARIETE RECONNUE ET CERTIFIEE	25€/ARBRE
ALIGNEMENT D'ARBRES	ACHETÉ EN PEPINIERE	6€/ARBRE
	BOUTURE DE SAULE	2€/BOUTURE
ENTRETIEN		
ARBRES TETARDS	Charme, chênes pedonculé et sessile, frêne, saules blanc, des vanniers, fragiles + hybride	20€/ARBRE

CONDITIONS ET PRECAUTIONS PARTICULIERES POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS					
	HAIE VIVE	TAILLIS LINEAIRE	VERGERS	ALIGNEMENTS	TETARDS
ELIGIBILITÉ	TERRAINS SITUES EN RW EN ZONE AGRICOLE, D'HABITAT OU D'HABITAT RURAL AU PLAN DE SECTEUR				
SEUIL MINI	100 M par tronçons de 20 M min (*)	100 M par tronçons de 50 M min	15 arbres	20 arbres	10 arbres
SEUIL MAX		2 KMS / an	200 arbres / an	200 arbres / an	30 arbres / an
ESPECES	listes AGW adaptées à la région naturelle (cfr vade-mecum)				
	3 espèces min; 1 espèce < 50%		90% RGF		
	- 2/3 des plants et espèces mellifères - mélange pied par pied ou par groupe de 5 plants/espèce		5 variétés +1 par tranche de 20 arbres		- âgés > 30 ans; - non taillés depuis min 10 ans
ECARTEMENTS	dans la ligne: au moins 1 plant/0,7m; entre lignes: 0,7 à 1,5 m	dans la ligne: max 2 m; entre lignes: max 3 m - max 20% de la parcelle implantée	- min 6 m / max 30 m - densité entre 50 et 150 plants/ha	- min 8 m / max 12 m - densité =< 100 plants/ha	
LARGEUR	10 mètres max			1 ou 2 rangs / alignement	
HAUTEUR			HT min 1,80 m	min 1,20 m	
PROTECTION	CONTRE BETAIL OU GIBIER OU FAUNE SI NECESSAIRE				
PAILLAGE	PAS DE PAILLAGE NON-BIODEGRADABLE				
AUTRES	-pérennité grâce aux tailles - entretien recommandé pdt les 3 1ères années	- rotation du recepage total du taillis > 5 ans - maintien min 20% taillis planté / recepage	- entretien au moins 1 X / 10 ans - tuteur recommandé	tuteur obligatoire (sauf cordons rivulaires)	entretien au moins 1 X / 12 ans
	MAINTIEN ET ENTRETIEN PENDANT 30 ANS				
	AUCUNE TAILLE OU COUPE D'ARBRE ENTRE 1/4 ET 31/7, sauf noyer et merisier				

(*) sauf en zone habitat ou habitat rural : min 20 M